

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Compte-rendu de la séance du 11 septembre 2012

Le mardi 11 septembre 2012, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que quatre associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

1 – COMITE D'INTERET LOCAL UNIVERSITE-JEAN MACE-BERTHELOT

1 – M. RECORBET : Cet été le Grand Lyon a procédé à la réfection de plusieurs rues de notre quartier : rue Saint Jérôme, rue Saint Lazare, rue Parmentier, rue Jaboulay. L'état de ces rues ne nécessitait nulle réfection ; c'est de l'argent public gaspillé.

Par contre certaines rues dont les pavés ressortent du macadam n'ont pas eu droit à ce traitement. Je pense à la rue Saint Jérôme ou à la rue Bancel dont une partie est en pavés ce qui génère du bruit pour les habitants.

La mairie d'arrondissement est-elle consultée avant la réalisation de ces travaux et peut-elle donner un ordre de priorité ?

Mme RIVOIRE : Chaque année, les services de la voirie réalisent la reprise de couches de roulement des rues et cette année on a procédé à la réfection des rues citées.

Cela ne se fait pas à l'aveuglette, les services de voirie font une analyse de l'état de la chaussée à partir de diagnostics de terrains et de carottages et c'est ce qui permet de dire quelles sont les chaussées à refaire.

La mairie d'arrondissement est consultée sur tout ce qui est aménagement de voirie mais pas particulièrement sur ces choses -là car il s'agit d'entretien général et je fais confiance aux services de la voirie qui priorisent les rues à entretenir.

Vous me parlez de la rue Bancel sur la partie pavée, les pavés ne s'enlèvent pas car ça fait partie du patrimoine ; je fais remettre régulièrement des pavés sur cette rue mais on ne fera pas un tapis de roulement à cet endroit.

Je reparlerai de la rue Saint Jérôme aux services, mais on l'a refaite cette année sur une bonne partie. Les services de voirie réfléchissent bien à ces travaux.

2 - M.RECORBET : De nombreux obstacles se trouvent sur les trottoirs qui sont un danger permanent pour les personnes à mobilité réduite et je pense particulièrement aux non-voyants. Etant membre de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Lyon je suis particulièrement sensibilisé à ces questions.

Parmi ces obstacles, il y a des poteaux au bout desquels il n'y a plus rien ou des abribus qui ne sont plus desservis depuis la mise en place d'Atobus ou le totem de l'ancienne station de taxis rue

Professeur Grignard. Ne pourrait-on pas faire disparaître ces obstacles au fur et à mesure qu'ils ne servent plus ?

Mme RIVOIRE : J'ai bien conscience qu'il y a souvent des gênes sur les trottoirs, on prend toujours en compte la mobilité et effectivement il y a des choses que l'on ne peut pas éviter (les panneaux sur les aires de livraison, les stationnements handicapés) mais on fait attention à la mobilité et on est souvent obligé de mettre des potelets pour éviter l'intrusion de voitures sur les trottoirs qui sont encore bien pires que le fait de gêner.

Pour le totem de taxi rue Professeur Grignard, on a bien conscience qu'il faut l'enlever mais le téléphone doit être enlevé avant. Cela ne devrait pas tarder.

En ce qui concerne les abribus, le SYTRAL est en train de lancer les travaux, leur priorité a été de mettre les nouveaux arrêts bus et il va y avoir un enlèvement des abribus qui ne fonctionnent plus.

Mme PEILLON : Pour l'arrêt qui vous intéresse, c'est un exemple d'abribus encore utilisé même si l'on pensait que non ; il y a une ligne de nuit qui passe là et souvent les lignes "pleine lune" qui sont créées, sont indiquées par un potelet mais là, comme l'abribus existe, il est inutile de le supprimer.

Le SYTRAL fait un travail de recensement d'abribus inutiles et ils seront déposés.

3 – M. RECORBET : Encore une fois il me faut revenir sur la propreté et l'incivilité de nos concitoyens. Notre quartier doit subir la présence de nombreux SDF qui abandonnent leurs débris et leurs bouteilles au pied des bancs qu'ils squattent à longueur de journées et de nuits alors que des corbeilles de propreté sont installées à quelques mètres. Je crois savoir que la ville de Lyon dispose d'éducateurs sociaux. Ne serait-il pas possible de les faire intervenir auprès de ces SDF ? Le même objectif pourrait aussi être dévolu au Samu social lors de ses rondes.

La place Jean Macé comporte un petit espace clôt avec des bancs réservé aux petits enfants, espace qui est en permanence occupé par des SDF. Les mamans n'osent plus y amener leurs enfants à cause des poux et des puces. Ca devient un problème d'hygiène publique que j'ai soumis le mois dernier sans beaucoup d'espoir, au service de l'Ecologie Urbaine.

Qu'envisagez-vous de faire pour mettre fin à cette situation ? Ces SDF donnent, une bien mauvaise image de notre quartier pour les passants, les voyageurs de la gare Jean Macé ou les touristes et les habitants du quartier m'en parlent souvent. Les SDF ont toujours été présents dans notre quartier mais dans une moindre proportion. Et comme l'a si bien dit Monsieur le Maire dans son avant-dernier éditorial : « il s'agit pour nous de rechercher en permanence un équilibre avec ce qui est supportable par la population des quartiers ». Alors souhaitons qu'un équilibre soit rapidement trouvé.

J'ai appris qu'un commerçant qui est vraiment ennuyé par les SDF envisage de fermer boutique.

Mme RUNEL : Il est vrai que dans notre arrondissement, il y a une forte population précarisée mais comme sur une grande partie de l'agglomération lyonnaise et comme partout en France.

On a souvent attribué la présence de cette population marginalisée, au fait que l'on avait dans notre arrondissement le Foyer Notre Dame des Sans Abri et leurs différents établissements, mais vous pouvez retrouver ce type de population sur l'ensemble des arrondissements de Lyon.

On parle d'éducateurs de rues qui ont pour mission de permettre à des jeunes en voie de marginalisation, de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social ; ce sont des jeunes éducateurs de rues qui fonctionnent dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, financée conjointement par le Conseil Général et la ville de Lyon et je présenterai un rapport tout à l'heure en conseil d'arrondissement en ce sens.

Leur mission est plus particulièrement d'accompagner des jeunes en errance et pas spécifiquement de traiter la question des SDF qui seraient immobilisés dans l'arrondissement la journée ou la nuit.

Le Samu social est assuré aujourd'hui sur l'agglomération lyonnaise, par l'association ALYNEA financée en partie par des subventions de la ville de Lyon ; il s'agit d'un service ambulatoire d'urgence sociale qui s'adresse particulièrement aux personnes en situation de grande précarité, qui n'ont plus de force ni les capacités de se rendre dans des centres d'hébergement d'urgence ou même d'appeler le 115.

Pour ces équipes de rues, l'idée est de rétablir le lien social mais aussi d'apporter une aide alimentaire, des couvertures et une prestation médicale, ces équipes sont souvent accompagnées de professionnels de la santé (infirmières, médecins ou même psychiatres).

Le Samu social fait un gros travail sur le 7^e arrondissement, il travaille en lien étroit avec le Foyer Notre Dame des Sans Abri, avec un autre accueil de jour de l'association le MAS qui s'appelle le Cao, le Centre d'Accueil et d'Orientation, mais ils n'ont pas les moyens aujourd'hui de pouvoir traiter l'ensemble de ces problématiques.

Par ailleurs, le Samu social est fondé sur un principe très important qui est le respect de la personne et du choix de la personne et on ne force pas les SDF à rejoindre un centre d'hébergement d'urgence.

Même si ces personnes sont souvent alcoolisées, elles ne sont pas en situation d'ivresse manifeste et la police ne peut intervenir sur ces situations -là.

Je comprends bien les difficultés que rencontrent l'ensemble des parents ou des nourrices qui voudraient emmener les enfants dans les squares ; sur celui de Jean Macé et de beaucoup d'autres dans notre arrondissement, les services de la ville de Lyon de la propreté travaillent pour nettoyer. Je vous invite à vous promener sur les Berges un dimanche matin, vous verrez un spectacle qui pourra vous ulcérer au vu des détritiques, des bouteilles en verre qui traînent.

Les services de la ville et du Grand Lyon font un travail incroyable mais j'en appelle à la civilité et au comportement civique des personnes.

On traite ces sujets avec les SDF avec le Foyer Notre Dame des Sans Abri, on leur propose des solutions d'insertion, mais pour des personnes qui sont désocialisées et marginalisées sur un banc avec une bière, on ne peut apporter que peu de réponse.

4 - M. RECORBET : Lors de précédents CICA, il avait été question de revoir la disposition des transports en commun autour de la place Jean Macé. Est-ce toujours d'actualité ?

Mme PEILLON : C'est un sujet dont nous avons déjà parlé, je n'ai pas retrouvé la trace en CICA, mais nous en avons parlé à votre Assemblée Générale récemment et vous m'avez régulièrement alertée sur le fait que la disposition des bus telle qu'elle existe aujourd'hui génère des problèmes, notamment le stationnement des bus à l'arrêt sur les passages piétons.

Suite à votre interpellation, à l'époque j'en avais parlé au SYTRAL et à KEOLIS qui sont en train de travailler dessus ; le dossier est à l'étude mais les choses ne sont pas simples sur cette place puisqu'il y a beaucoup de choses qui coexistent sans forcément cohabiter, il faut articuler les choses pour que chacun trouve son espace.

Il y a une réflexion sur le décalage possible de l'abribus de la ligne C4, et il y a une réflexion sur l'implantation d'un abribus pour la ligne C3.

En ce qui concerne la ligne C4 (j'ai des photos), l'abri était sur une fosse d'arbre et comme les espaces verts n'ont pas prévu de plantation à moyen terme, puisqu'ils savent qu'il y a ce projet d'abribus, les choses pourraient se faire rapidement.

Il y a une réflexion également pour déplacer la borne qui annonce la venue d'un ou de plusieurs bus, de l'autre côté de l'abri pour permettre la lecture des informations et conserver une distance entre deux abribus de 2,2 m voire 3 m. C'est très réglementé et c'est en cours de réflexion.

Il y a une distance aussi à respecter par rapport à l'ascenseur aussi, ils font en train de faire des simulations pour trouver à dégager le passage piétons sans pour autant gêner la sortie de l'ascenseur ni les piétons sur le trottoir et il y a les jours de marché qu'il faut prendre en compte.

Le dossier suit son cours, je ne peux pas vous donner de délais de réalisation, mais je vous tiendrai au courant.

M. RECORBET : Je crois que le C3 n'est pas le gros problème, ce sont les bus à rallonge du C12 et quand il y a deux C4 l'un derrière l'autre, ça repousse tout.

5 - M. RECORBET : Occupation illégale des halls d'entrées d'immeubles : la résidence « Le Beaufort » située 54-56-58 rue du Repos jouit d'un cadre agréable mais, malheureusement, les entrées de l'immeuble sont régulièrement squattées la nuit par des groupes d'individus, inconnus dans le

quartier, qui se réunissent jusqu'à deux ou trois heures du matin. Outre le bruit qui condamne les habitants à l'insomnie et les odeurs de tabac et de cannabis qui les contraignent à fermer les fenêtres, des débris abandonnés (emballages de pizzas, canette de bière, bouteilles de coca et autres...) jonchent le sol des locaux et des abords de l'immeuble.

Ces halls d'entrée bénéficient d'un éclairage qui bien évidemment fonctionne ainsi une partie de la nuit, aux frais des habitants. Malgré de multiples interventions leur enjoignant de quitter les lieux ce ne sont en retour qu'insultes et menaces et il est évident que les forces de police appelées à la rescousse n'ont pas toujours la possibilité d'intervenir. Par mesure de protection et de sécurité, la clôture des abords de la résidence est envisagée depuis un certain nombre d'années mais malgré des relances incessantes auprès du propriétaire, la mise en œuvre du projet reste à l'état de promesse. En attendant, quelles solutions peuvent être envisagées pour régler cette situation ?

Mme AIT-MATEN : Je vais peut-être vous étonner mais nous n'avons eu aucune remontée sur la résidence Le Beaufort et nous avons interpellé dans un premier temps la police qui ne nous a signalé aucune plainte ni intervention de ses services sur les adresses que vous nous avez indiquées et enfin, je me suis adressée au bailleur de la résidence qui est Batigère, un bailleur social avec lequel nous avons l'habitude de travailler, lorsqu'il fait face à des difficultés de délinquance ou de squats de ses immeubles : il peut s'adresser directement à nous par le biais de la cellule de veille que nous organisons une fois toutes les 6 semaines et le bailleur nous rapporte quelques incidents sans gravité signalés par la gardienne puisque Batigère a fait le choix d'avoir des gardiens logés sur place, qui sont à même de répondre aux préoccupations des habitants.

Pour la dernière partie de votre question, Batigère qui est soucieux du bien-être de ses locataires, va procéder à des travaux d'amélioration de la résidence ; ils ont fait la demande d'autorisation auprès de la ville de Lyon et le permis de construire a été signé le 6 septembre par Gilles BUNA, preuve que cela avait été demandé bien en amont.

6 - M. RECORBET : L'immeuble situé 23, rue Saint Jérôme était squatté et a été évacué le 26 août. Cet immeuble est dans un état déplorable. Il n'a jamais fait l'objet de travaux d'entretien ni de ravalement. Quel va être sa destination future ? En connaît-on seulement le propriétaire ?

Mme AIT-MATEN : Je voudrais saluer la responsabilité du riverain qui a signalé l'intrusion dans l'immeuble par différents individus, la police a été dépêchée sur place immédiatement et nous avons pu faire évacuer les lieux très rapidement.

Je voudrais aussi saluer le travail de la police qui a sécurisé elle-même les lieux en attendant de trouver le propriétaire qui est identifié, il n'habite pas très loin de Lyon.

Il n'a pas l'intention de vendre, il ne sait pas ce qu'il va faire de son immeuble qui est sécurisé pour le moment, on lui a dit de faire attention que cet immeuble ne soit pas squatté à nouveau et nous lui avons conseillé de voir avec le Grand Lyon.

2 – COMITE D'INTERET LOCAL GERLAND-GUILLOTIERE

1 – M. PERTOSA : **Tour ADOMA, rue Georges Gouy** : Le secteur correspondant au futur pôle d'échange Debourg va subir une cure de jouvence compte tenu de l'arrivée dans ce secteur du tramway T1.

La tour Adoma rue Georges Gouy ne pourrait-elle pas se voir également subir des travaux d'embellissement ? La municipalité peut-elle intervenir auprès du propriétaire ?

Nous rappelons que la fresque Diégo Rivéra est à proximité de cet immeuble et est fréquemment visitée par des touristes.

M. DUCARD : Il faut savoir qu'ADOMA a mené une réflexion importante au sujet du devenir de cette tour qui date de 1964, construite par l'architecte POPESCO, très peu connu à Lyon mais qui a fait de belles réalisations, en particulier la gare maritime de Boulogne sur Mer.

Certains architectes se sont penchés sur la qualité d'architecture de cette tour, il y a un grand débat concernant la beauté esthétique de cette tour.

La réfection de cette tour toute seule paraissait difficile, l'installation du Sunway a fait reprendre le dessus à la morphologie urbaine.

La Tour ADOMA va être réhabilitée dans son ensemble, les premiers travaux vont démarrer en octobre, il va y avoir en premier la réhabilitation des chambres qui vont être transformées en petits studios ; il y aura moins de locataires mais ils seront mieux logés.

Ensuite, le sous-sol et le rez-de-chaussée vont être refaits, là où il y avait de grandes salles communes, ce sera sécurisé et réhabilité.

L'accessibilité à la tour se fera par la rue Georges Gouy, les boîtes aux lettres seront enlevées.

Un plan d'aménagement a été prévu avec un permis pour un traitement paysagé pour la future arrivée du Tramway T1.

La façade sera aussi refaite.

M. JEANDEL : Le principal a été dit par rapport à **notre troisième question**. Il faut un habitat de qualité, cette population le demande.

2 – M. PERTOSA : **Parking relais de Gerland** : des travaux sont actuellement en cours aux abords du parc relais TCL de Gerland. Est ce qu'il faut en conclure que celui-ci est voué à une fermeture prochaine pour être remplacé par le parc relais d'Oullins.

Si oui, il est dommage que l'arrivée des usagers en provenance du sud de la banlieue lyonnaise, ne puissent plus profiter à terme de ce stationnement leur permettant de relayer l'automobile par le métro ou par la future arrivée du tramway T1.

Mme PEILLON : Pourquoi tant de pessimisme ? Fermeture ne veut pas dire suppression et il est hors de question que le futur parc relais d'Oullins se substitue à celui de Gerland, ce n'est pas du tout les mêmes usagers que cela concerne.

Il n'est pas question de supprimer un parc relais de deux cent cinquante places à Gerland ; aujourd'hui il y a des travaux, un bâtiment d'un laboratoire de recherche AXINOV est en construction, qui à terme devrait être intégré à l'IRT (Institut de Recherche Technologique qui est un projet qui doit s'implanter sur le reste du parking relais (ce n'est pas pour tout de suite) mais, en aucun cas il n'est question de supprimer l'existence d'un parking relais à Gerland et quand il fermera, le SYTRAL en maintiendra un toujours de deux cent cinquante places, qui se situera avenue Tony Garnier sur un terrain qui sert de parking supplémentaire pour le Palais des Sports.

Le parc relais est utile puisqu'il est plein très tôt, la desserte d'Oullins n'a rien à voir.

M. PERTOSA : On est d'accord. Combien de places faisait initialement ce parc relais de Gerland ?

Mme PEILLON : Deux cent cinquante places depuis ces dernières années.

M. PERTOSA : Compte tenu des travaux qui s'avancent avenue Jean Jaurès avec beaucoup de bureaux, je pense que deux cent cinquante places seront nettement en dessous du besoin.

Mme PEILLON : Aujourd'hui nous n'avons pas la surface pour faire plus, mais on ne réduira pas.

3 – M. BUISSON : **Squat route de Vienne** : Les riverains de la route de Vienne et des rues voisines ont été victimes pendant plusieurs mois d'agressions sonores et de troubles de voisinages émanant d'un squat où étaient organisées des raves party. Certaines de ces raves débutaient à 18h le samedi pour ne se finir qu'à midi le dimanche.

Outre la privation de sommeil, les voisins immédiats de ce squat ont été mis physiquement en danger par des installations (notamment électriques) bricolées qui ne répondaient aucunement aux normes exigées dans les Etablissements recevant du public.

A côté de cela, l'absence de sanitaires relèverait de l'anecdote si elle n'avait entraîné des exhibitions dans la cour de ce local ou dans la rue choquant nombre de personnes.

Ces agressions ont naturellement fait l'objet de plusieurs dépôts de plainte et de nombreuses mains courantes.

Pour bien évaluer l'ampleur des troubles subis nous ne rappellerons que quelques exemples :

- Lors d'une soirée, un fonctionnaire de police du 17 a dit avoir reçu 19 requêtes pour ces mêmes faits.

Une mère de famille administrait tous les soirs de rave party des somnifères à son enfant de deux ans pour qu'il puisse dormir ;

- une personne sourde portant des prothèses auditives qui habite à deux cent mètres était réveillée la nuit par les vibrations produites par les basses !

Malgré ces souffrances avérées et ces démarches, l'impuissance, le désarmement des autorités compétentes pour agir ont permis à ces squatteurs de pourrir le quartier pendant 7 mois !

Est si il est vrai que le GIPN est intervenu en force pour interpeller certains des occupants de ce squat, leur intervention n'était pas motivée par ces faits de rave party et d'atteinte à la sécurité mais parce que ces squatteurs avaient agressés sur la voie publique des journalistes de France 3 venus en reportage sur les souffrances du voisinage ! Sans cette agression, il est à craindre que les raves party se poursuivraient encore...

Il nous semble impératif de tirer les leçons de cette expérience pour améliorer l'alerte et la coordination des différentes autorités et services concernés par ce type de débordement.

1) Pourriez-vous nous proposer une procédure d'alerte accessible au riverains, aux associations ici représentées et apportant plus de réactivité, pour agir suffisamment rapidement et éviter surtout l'enracinement de ce type de raves party dans un quartier ?

2) La rubrique « Bruit » sur le site Internet de Lyon ne permet pas aux riverains de signaler ce type de nuisance (ou d'autres d'ailleurs) tandis que, sauf erreur de notre part, cette rubrique n'existe pas sur le site Internet du Grand Lyon. Est-il envisageable que la mise en place d'un complément d'information spécifique à ce type de problème vienne compléter celle déjà offerte sur le site de la Ville de Lyon. ? Qu'un formulaire permette aux riverains de déclarer rapidement ce type de nuisance ?

3) S'agissant de la réglementation sur les Etablissements Recevant du Public (ERP), un arrêté a été pris le 21 mai interdisant l'exploitation du lieu. Malgré cette décision, pourquoi cet établissement illégal n'a-t-il pas été fermé et pourquoi les occupants du lieu ont-ils pu l'exploiter commercialement jusqu'au 17 juin date de la dernière Rave Party ?

Mme AIT-MATEN : Nous n'allons pas revenir sur ce qui a déjà été réglé, même si cela a occasionné bien des tracas aux riverains et à la municipalité.

Je ne peux pas vous laisser dire que seule l'intervention du GIPN/GIGN a mis fin aux troubles, cela supposerait que ni Monsieur le Maire de Lyon, ni la mairie du 7^e, ni les services n'ont contribué à mettre fin à cette situation. Nous avons beaucoup échangé sur ce problème, je vous ai donné mon numéro de téléphone personnel, et vous avez pris le temps de m'appeler régulièrement même la nuit (je vous avais autorisé à le faire). Vous pouvez quand même reconnaître que nous avons tout mis en place pour vous écouter et trouver des solutions, ce qui n'était pas facile à ce moment -là.

Je me permets de vous répondre sur l'arrêté qui a été pris par Monsieur le Maire le 21 mai 2012 qui interdisait l'exploitation de ce lieu, qui, je vous le rappelle était un squat, d'où la double difficulté. On avait des manifestations organisées dans un squat et la seule possibilité pour Monsieur le Maire était de mettre fin à des manifestations dans un lieu qui recevait du public (même si c'est un lieu illégal) et de demander aux forces de police de constater les infractions.

Chaque infraction relevée donnait lieu à 3 750 € d'amende, sauf que la population qui squattait cet endroit était insolvable.

La deuxième difficulté était une occupation illégale d'un squat ; la loi s'impose à nous, une procédure d'expulsion doit être engagée et vous savez combien il a été difficile de solliciter les propriétaires sur ces adresses -là.

En attendant l'ordonnance du tribunal, il était parfaitement illégal, même si cela vous choque, car nous sommes dans un Etat de droit, d'évacuer cette adresse.

En attendant cette ordonnance, la police a saisi le matériel de sonorisation ce qui a permis de faire cesser ces fameuses Rave Party au mois de juin. Ce squat aujourd'hui est vidé de ses habitants, nous avons eu un concours de la force publique pour la première adresse, le 61 qui a été évacué.

Nous n'avons pas d'arrêté d'expulsion sur la deuxième adresse puisque le propriétaire n'avait pas souhaité engager une procédure ; les habitants l'ont quitté le soir même.

Pour les procédures d'alertes sur lesquelles vous nous interrogez, je vous conseille d'appeler chaque fois, en matière de squat, la police qui a 48h pour intervenir et faire évacuer, j'en appelle à la responsabilité et à la citoyenneté des riverains pour nous signaler toute intrusion qui leur paraîtrait suspecte ; s'ils ne veulent pas appeler la police, qu'ils appellent la mairie, le directeur de cabinet a

l'habitude de recevoir ce genre de demande et fait remonter immédiatement à la police nationale et police municipale qui interviennent, c'est ce qui s'est passé rue Saint Jérôme.

Sur la question du bruit qui est très difficile à mesurer, c'est l'écologie urbaine qu'il faut solliciter et surtout la saisie en direct soit de la police en leur précisant exactement comme vous l'avait dit le Capitaine CATALA, la nature du bruit, et qu'il y a une Rave Party en cours. Vous pouvez aussi saisir Lyon en direct qui fait remonter les informations le plus rapidement possible.

M. BUISSON : *S'agissant de l'action de Monsieur le Maire, elle n'a pas été remise en cause dans la réunion que nous avons eue le 11 juin, ni dans mes propos.*

Ce que nous remettons en cause c'est la longueur de ces actions- là. On interpelle la mairie le 17 janvier pour le début du squat, l'arrêté est pris le 21 juin, 7 mois plus tard.

Le problème est le délai car une fois que ces squats sont imposés dans un quartier, une fois qu'ils ont mis leurs réseaux en place, leur drogue et tout ce qui va derrière. Une fille est morte en Ardèche, le véhicule qui est en photo sur le Progrès était devant chez nous, Route de Vienne. Il y a un danger imminent pour les participants mais aussi pour les riverains.

Le problème électrique, qui nous a toujours fait le plus peur, c'est le problème du feu ; ce bâtiment qui était squatté est adossé à une carrosserie en activité dans laquelle il y a encore des solvants et des voitures ; ils arrivent à deux cent cinquante personnes dans deux cents m², sans condition de sécurité électrique, ça fait peur.

A la limite, le bruit peut être supporté mais, le fait de voir ces gens- là mettre les riverains en danger parce qu'il y a des bâtiments à côté, c'est insupportable.

Le problème du GIGN, la police nous a bien précisé que s'il n'y avait pas eu agression des journalistes de France 3 sur la voie publique, elle ne serait pas intervenue.

Quand ces squats sont imposés dans un quartier, on ne peut plus les déloger, ça met 7 mois, le premier droit dans un pays de droit, c'est que les gens puissent vivre tranquillement chez eux, en sécurité.

Mme AIT-MATEN : *Nous avons longuement parlé de ce problème de lenteur, vous savez très bien que quand un lieu est occupé illégalement, ça devient un squat, il y a une procédure d'expulsion et les lenteurs de la justice aujourd'hui, ne nous permettent malheureusement pas de réagir très rapidement.*

Monsieur le Maire de Lyon a pris l'arrêté qui semblait le plus adéquat, peut-être qu'il vous semble tardif mais il l'a pris dans les temps et surtout il a d'abord consulté les services juridiques parce que l'on n'intervient pas n'importe comment dans un squat.

La police est allée plusieurs fois les voir, elle n'a pas pu rentrer.

M. BUISSON : *La police n'entre pas chez les squatteurs mais eux rentrent chez les voisins.*

Mme AIT-MATEN : *Je sais ce que vous avez vécu, vous et votre femme, les habitants mais nous avons pris le temps qu'il fallait, la situation aujourd'hui est réglée, nous en avons tiré les leçons, maintenant je compte aussi sur la réactivité de nos concitoyens pour nous faire remonter ce genre de problème qui peut se répéter car la nature a horreur du vide dès qu'il y a un endroit de libre, on s'y infiltre, mais je vous assure de la volonté qui est la mienne, comme adjointe à la sécurité, est que l'on fasse tout ce qui est en notre pouvoir mais uniquement en notre pouvoir pour régler les situations de ce type.*

M. BUISSON : *Je ne mets pas en doute votre parole Madame, je tirerai la conclusion suivante : heureusement qu'il n'y a pas eu d'incendie, heureusement qu'il n'y a pas eu de mort, parce qu'après, on aurait vu d'autres problèmes arriver.*

M. LE MAIRE : *Je peux vous confirmer que nous avons mis de l'énergie et que nous avons passé du temps sur ce dossier car, nous avons bien conscience qu'il y avait des difficultés majeures et des risques mais nous étions dépourvus devant les procédures existantes.*

M. BUISSON : *C'est ce qui nous chagrine ainsi que le CIL Gerland Guillotière, c'est qu'un Etat Français, une mairie comme Lyon, une municipalité importante, une Région importante, n'ont pas de moyens contre une bande d'individus.*

M. LE MAIRE : *A ce niveau- là, c'est la loi nationale et nous sommes tenus ici comme ailleurs, de la respecter. On a bien essayé de monter une commission de sécurité, parce que ça pouvait être un angle d'attaque mais, comme on avait en face de nous des gens déterminés et très informés, connaissant parfaitement leurs droits, ça a rendu les choses plus difficiles car nous n'avons même pas pu rentrer.*

Nous avons fait tout ce qui était faisable, on peut dire aujourd'hui c'est que c'est quelque chose d'abominable pour les voisins et qu'il faut que l'on essaye peut-être même de faire évoluer la législation mais comme elle est utilisée très largement par rapport à des problématiques variées, ce sera sans doute assez difficile de la modifier.

M. BUISSON : *Pour être complet sur cette situation, sachez qu'il y a deux ménages qui déménagent, qui quittent Lyon avec une très mauvaise impression sur la ville.*

4 – M. BUISSON : **Boîte de nuit rue de Cronstadt** : Dans une réunion en mairie le 11 juin sur l'invitation de Madame Zorah AIT-MATEN, nous avons abordé les nuisances générées par l'exploitation de la boîte de nuit sise 3, rue de Cronstadt en présence de riverains.

Nous avons rappelés les souffrances du voisinage depuis l'ouverture de la boîte en 2004, la très forte émergence de la musique amplifiée, les dégradations commises sur les véhicules notamment, les problèmes d'ivresses publiques et les conduites sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants, les problèmes de stationnement sur la piste cyclable, les bagarres notamment avec les services de sécurité de cet établissement. Nous avons enfin projeté une vidéo d'un acte sexuel se déroulant en pleine rue.

Pour informer nos adhérents et les voisins de cet établissement, pourriez-vous nous préciser les actions engagées auprès des responsables de cet établissement et des différentes autorités compétentes depuis cette rencontre ?

Mme AIT-MATEN : Je vais faire une petite rectification, Monsieur BUISSON, j'adorerais vous inviter mais, en l'occurrence j'ai répondu à votre sollicitation car, nous n'avons pas l'habitude de nous défiler, l'équipe municipale, lorsque l'on nous demande de rencontrer un citoyen.

M. BUISSON : Le principal c'est que nous nous soyons rencontrés.

Mme AIT-MATEN : Exactement mais c'est parce que vous m'avez sollicitée que nous avons organisé cette petite réunion où nous étions sept ou huit.

Sur la question du Live, nous avons fait remonter ce que vous nous aviez dit et ce que j'avais vu et surtout la dernière scène de votre film, aux propriétaires qui nous ont à nouveau dit qu'il y aurait des améliorations, qu'ils veilleraient à ce que leur public, plutôt jeune, se comporte mieux à l'extérieur ; j'ai interpellé le commissaire CAZEAU pas plus tard que tout à l'heure, il m'a encore dit la même chose, il n'a pas eu de plaintes ces derniers temps, mais il a dépêché jeudi, vendredi et samedi, le GSP donc la BAC du 7^e arrondissement pour faire du statique selon l'activité de l'arrondissement : le GSP fait un statique entre 4h00 et 6h00 du matin pendant les trois nuits, depuis le début août.

J'espère que vous avez constaté une petite amélioration. Le commissaire CAZEAU a saisi les services de la préfecture pour demander une fermeture administrative, le travail a démarré, on aura peut-être une réponse très prochainement.

M. BUISSON : *La musique amplifiée est quand même de l'ordre du propriétaire, il met la musique forte ou non, il règle bien ses machines ou non.*

Les voisins qui sont juste à côté, c'est comme s'ils avaient la radio dans leur chambre.

Mme AIT-MATEN : *Le 3 octobre, nous avons une cellule de veille de la vie nocturne, j'ai demandé à ce que le LIVE soit remis sur le tapis et j'ai demandé à l'Ecologie Urbaine d'aller mesurer le son puisqu'on le fait régulièrement dans les établissements de nuit.*

Il sera vérifié si le limiteur de son est bien conforme, on en saura plus mais, aujourd'hui on a une décision de la préfecture qui ne devrait pas tarder et, cette surveillance de la cellule vie nocturne de la ville de Lyon sur cet établissement en particulier.

M. BUISSON : *La mesure de son a déjà été diligentée il y a quelques années, malheureusement ce que l'on a constaté récemment c'est que l'on entend le son de chez nos voisins et l'on entend aussi les applaudissements qui ont lieu sur la piste de danse.*

Mme AIT-MATEN : *Le limiteur de son avait été effectué lorsque le LIVE avait un autre nom, depuis, l'établissement ne s'appelle plus que le LIVE, il n'y a pas eu de contrôle effectivement et il s'avère que le bruit est beaucoup plus amplifié.*

Mme DAGORNE : *Une petite question sur la charte de la vie nocturne que vous nous aviez présentée il y a quelques mois, que nous n'avions d'ailleurs pas votée, nous nous étions abstenus, est-ce que cet établissement avait accepté de signer cette charte ?*

Mme AIT-MATEN : *Ils n'ont pas signé, ni le LOFT.*

5- M. QUERRIEN : **Abribus** : Monsieur le Maire, le CIL Gerland Guillotière attire votre attention sur les destructions régulières de vitres d'abribus.

Outre le danger des morceaux de verre pour la population, il faut également prendre en compte cet aspect d'incivilité que doivent subir KEOLIS et DECAUD avec des changements répétés pour leurs équipes.

Nous savons que votre emploi du temps très chargé ne permet pas de tout régler, avec des forces de police en nombre insuffisant et des caméras de vidéo surveillance à réserver à des situations difficiles.

Pensez-vous que ces destructions gratuites soient commises par des désœuvrés dans le seul but de faire parler d'eux ? Cela a un côté très festif, ça peut être sympathique effectivement.

A l'impossible nul n'est tenu, pas plus pour ces situations qui se renouvellent sans que rien ne puisse les arrêter et qu'une véritable enquête soit diligentée sur le sujet.

Pour régler une partie du problème, le Cil Gerland-Guillotière demande le changement des panneaux en verre par du métal, comme cela existe déjà sur de nombreux abribus. Nous vous remercions par avance, Monsieur le Maire, pour une intervention efficace.

M. LE MAIRE : Nous vous remercions pour votre question, même si en ce qui me concerne je n'ai pas la même approche de la question, je ne trouve pas que ce soit festif que de faire sauter les abribus.

Mme PEILLON : Nous avons fait remonter votre question à KEOLIS qui nous dit que concernant les dégradations des vitres d'abribus, le 7^e arrondissement ne fait pas partie des quartiers difficiles, comme quoi tout est relatif puisqu'on peut imaginer que la Presqu'île est beaucoup plus touchée.

Je pense que l'alcool n'est pas étranger à ces dégradations, souvent on découvre ces abribus dégradés le matin, de préférence le samedi et dimanche matin.

Je vous propose de m'envoyer un Mail avec les abribus concernés parce que je les recense quand j'en vois, mais j'en rate sûrement, pour que je puisse vérifier auprès de DECAUX s'ils les ont bien repérés.

Pour les règles de remplacement, DECAUX a une convention avec le Grand Lyon et il existe des abribus anti vandalisme dont vous parlez, mais ils ne sont mis en place (à cause du coût) qu'à la suite de trois dégradations successives dans un même trimestre sur un même abribus.

Je vous fais confiance pour ne pas volontairement dégrader les abribus concernés pour obtenir gain de cause.

N'hésitez pas à m'envoyer les abribus dégradés avec photo si besoin afin que je fasse remonter le plus rapidement possible à DECAUX parce que les éclats de verre peuvent être très dangereux quand ils sont éparpillés sur la chaussée.

M. QUERRIEN : *C'est vrai que le délai d'intervention pour changer une vitre c'est au maximum une semaine, sur les abribus, on m'en a cité du côté du boulevard Yves Farge et ce serait intéressant de demander aux personnes qui habitent dans le coin si ce n'est qu'une fois de temps en temps.*

Cela peut être quelqu'un alcoolisé mais aussi de voir ces éclats de verre s'éparpiller, c'est très joli, mais le but est aussi de savoir si c'est aléatoire ou régulier.

Mme PEILLON : *Je ne peux pas vous répondre ce soir, je pourrai demander les renseignements à KEOLIS mais c'est aléatoire.*

2 – A.R.D.H.I.L.7

1 – M. JEANDEL : Depuis plusieurs semaines, nous sommes alertés par des habitants des rues Mathieu Varille, Bd Yves Farge et Lieutenant Colonel Girard d'une recrudescence de faits de délinquance. Des automobiles sont fracturées, dégradées, des abris-bus vandalisés, forces de polices attaquées. Ces faits sont intolérables et créent des tensions dans ce quartier.

Pouvez-vous nous informer sur la situation en cette fin d'été et quelles sont vos actions qui amèneront à faire cesser ces faits ?

Mme HURTREL : Je vais en profiter pour poser la première question concernant la sécurité sur la place des Pavillons.

Mme AIT-MATEN : Votre question, Monsieur JEANDEL est un peu « passée » car si vous êtes allé voir les riverains, on vous a dit qu'il y avait une très nette amélioration parce que nous avons fait un travail extraordinaire, sans prétention, pendant tout le mois d'août.

Comme je n'étais pas en vacances au mois d'août, nous avons été sollicités plusieurs fois avec les éducateurs de la SLEA directement sur place, boulevard Yves Farge, rue Mathieu Varille où nous avons rencontré les jeunes qui étaient à l'origine des perturbations.

Nous avons connu un été très « chaud » avec des jeunes qui se faisaient exclure régulièrement des piscines municipales et qui s'en prenaient à tout - je refuse de croire que c'était des personnes désœuvrées qui s'en sont pris aux abribus - c'est justement des jeunes en colère mais ça ne justifie pas les dégradations, les voitures vandalisées, les jets de pierres, les attaques aux forces de police.

Nous avons donc décidé de taper très fort et la police a décidé de taper très fort puisque le DDST Monsieur DOUTRE avait pris ces dispositions ; il y a eu des déploiements de CRS tous les soirs du mois d'août, jusqu'au 22 août, de 20h00 à 23h00 avec des contrôles réguliers.

Il y a des jeunes qui ont été interpellés, notamment deux jeunes qui ont fait l'objet de rappel au bail ici en mairie, ils sont identifiés, ce sont des jeunes avec lesquels nous avons des difficultés mais, le fait que nous ayons dit et la mairie du 7^e et les forces de police, que nous ne lâcherons rien, ça a permis de leur faire comprendre – parce que j'ai été interpellée par un jeune qui m'a dit qu'il ne fallait plus que la police vienne ici – j'ai répondu que c'était hors de question, la rue c'est le bureau de la police qui continuera à faire son travail et à traîner dans son bureau tant qu'il y aura des provocations et elle répondra par l'autorité et la fermeté.

C'est ce qui a permis aussi de faire baisser la tension avec les groupes d'individus qui nous posent des problèmes sur la place des Pavillons.

Le différend familial dont vous nous parlez Madame HURTREL a été sur évalué : au moment où nous appelions la police, on a pensé qu'il y avait une émeute, alors que ce n'était pas le cas.

Le jeune dont vous parlez est connu à Gerland, il est suivi à Saint Jean de Dieu, il a des problèmes de comportement et de démençence.

Concernant la question de Monsieur JEANDEL, ça a été des épiphénomènes qui se sont déroulés pendant l'été, nous avons réussi à faire tomber la tension grâce à la police et grâce aussi aux éducateurs de la SLEA, ce travail continue, nous ne lâcherons rien.

Si vous interrogez les adhérents de votre association, ils ne pourront que vous dire que la situation s'est nettement améliorée d'ailleurs lundi de la semaine dernière au point commissaire, nous en avons reparlé et nous avons eu un avis positif.

Mme HURTREL : *J'ajouterai que j'habite à côté de la rue du Colonel Girard, avenue Leclerc et nous avons aussi ce genre de problème et dernièrement nous avons encore eu des bris de verre ces jours derniers, donc en septembre. Vous avez très amplement solutionné ce problème mais il en reste encore un peu.*

Mme AIT-MATEN : *Ce sont les incivilités dont Madame RUNEL parlait, on peut lutter contre ça par de la pédagogie mais c'est difficile auprès d'individus qui n'entendent même pas celle de leurs propres parents et en organisant des passages de la police régulièrement.*

Mme HURTREL : Je n'ai pas eu de réponse pour la suppression du poste de police.

Mme AIT-MATEN : Tout simplement, ici vous êtes dans la municipalité de la ville de Lyon, les postes de police sont du ressort du ministère de l'intérieur et j'ai posé la question au commissaire CAZEAU et il m'a répondu que le poste de police qui était place des Pavillons était une simple chambre d'enregistrement pour recueillir des mains courantes etc. et qui monopolisait deux fonctionnaires de police.

Ce poste n'a pas été supprimé par la municipalité mais par la préfecture du Rhône en l'occurrence et par l'Etat. Le commissaire préfère avoir deux agents sur le terrain que deux agents dans un bureau.

Mme HURTREL : *Votre réponse ne me satisfait pas tout à fait parce que je pense qu'un poste de police place des Pavillons même qu'avec deux fonctionnaires, ça leur arrivait de sortir et de solutionner des petits problèmes.*

Mme AIT-MATEN : *Notre ministre de l'intérieur Manuel VALS sera à Lyon vendredi, si vous pouvez l'approcher je vous invite à lui en parler.*

2 – Mme HOBART : Après une période d'accalmie, les déjections canines semblent repartir à la hausse avenue Jean Jaurès, particulièrement dans sa partie sud. Aussi, nous demandons à ce que les brigades vertes du cadre de vie puissent à nouveau agir spécialement le matin et/ou en début de soirée lorsque les habitants sortent leur animal.

Quels types de sanctions existent-ils pour inciter au civisme des habitants ?

Mme RIVOIRE : Les déjections canines sont un véritable problème, il y a une éducation des maîtres des chiens à faire pour qu'ils ramassent.

A la mairie du 7^e, on distribue des sacs pour ramasser les déjections canines, on a fait tout un parcours auprès de commerçants pour mettre à disposition des distributeurs de sacs, l'incivilité reste là.

J'ai appelé l'unité cadre de vie qui s'occupe de ce genre de problèmes, effectivement le 7^e est un arrondissement où il y a une forte activité en cette matière mais il y a beaucoup de verbalisations, l'unité intervient maintenant en vélo, donc beaucoup plus vite et ils peuvent mettre plus de contraventions et la sanction est un procès verbal d'une valeur de 122 € frais de dossier inclus.

Je n'ai pas le nombre, je vous le donnerai si vous le souhaitez.

Il y a des espaces pour les chiens mais je ne suis pas sûre que ce soit la bonne solution, il faut faire appel au civisme des citoyens.

3 - Angle rue Georges Gouy et avenue Debourg la résidence Adoma (ex-Sonacotra) vieillit : des poutres métalliques apparaissent, des morceaux de plâtre se détachent... alors que dans le cadre d'une requalification de cette partie de Gerland, un immeuble de bureau est en voie d'achèvement, les travaux du tram T1 avancent, il nous semble dans le cadre d'une politique sociale de l'habitat de qualité qu'il faudrait intervenir auprès de l'organisme loueur.

Cette dégradation pose un réel problème de sécurité autour de ce bâtiment ainsi que pour les résidents. Quelles sont vos actions dans ce domaine ?

Déjà répondu avec la question n° 1 du CIL Gerland-Guillotière

4 – Mme HOBART : A la Guillotière, Place du Prado, si un conteneur à verre est présent, il n'existe pas de corbeilles ni de poubelles alors que plusieurs restaurants et une résidence universitaire sont proches de cette place.

Comptez-vous en installer pour éviter que des sacs plastiques jonchent le sol au pied du conteneur, donnant ainsi une impression de laisser-aller à ce lieu ?

Mme RIVOIRE : Les poubelles installées sur l'espace public ne sont faites ni pour les restaurants ni pour les résidences universitaires, mais il y a une population qui existe.

Aujourd'hui il y a quatre corbeilles installées sur cette place ; il y avait un silo à verre enterré qui est en panne depuis plusieurs mois, le Grand Lyon a mis un silo à verre normal. Le silo à verre enterré sera remplacé d'ici la fin de l'année ce qui permettra d'éviter les débris autour du silo.

5 - M. JEANDEL : Rue de Créqui, dans sa partie 7^{ème} arrondissement, en direction de la Place Saint Louis, certains immeubles qui débutent angle cours Gambetta, face à la place Aristide Briand, non seulement se dégradent, mais des débris de toutes sortes longent les trottoirs (matelas, fauteuil usagés etc.) donnant l'impression d'un secteur abandonné.

Il serait bon de réaliser une étude pour une réhabilitation de cette partie de la rue. Une telle étude existe-t-elle ?

Mme RIVOIRE : Concernant les débris, je demande aux citoyens qu'ils signalent au Grand Lyon dès qu'ils voient ce genre de choses, mais c'est aussi une question de civisme.

Chaque fois que l'on nous signale des débris, on essaye de les faire enlever le plus rapidement possible.

M. JEANDEL : *Le civisme d'accord mais je pense que le rôle de la puissance publique c'est d'aller au devant de l'incivilité des citoyens, car il risque un problème d'hygiène.*

M. LE MAIRE : *Il faudrait connaître la décision prise par le propriétaire et je pense que vous auriez des surprises, allez le voir. Cet immeuble n'est pas délabré, mais cherchez le propriétaire et allez le voir !*

6 - M. JEANDEL : Lors du CICA de février 2012, vous nous aviez affirmé que le bâtiment situé au n° 52, rue Montesquieu serait évacué et démolé en vue d'une reconstruction de logements sociaux. Or, à ce jour, rien n'a été fait et j'ai même l'impression qu'il y a plus de squats qu'auparavant. Je puis vous affirmer que les habitants de ce secteur sont ulcérés de la lenteur de la résolution de cette partie de la rue.

Pouvez-vous nous affirmer quand réellement sera mis en œuvre cette rénovation ?

Mme AIT-MATEN : Effectivement lors du CICA de février, Monsieur DUCARD vous avait répondu parfaitement correctement à savoir qu'il y avait un projet de logements sociaux sur cet emplacement, à condition que ces emplacements soient libres.

Or, vous le savez très bien, cet immeuble est squatté. Deux appartements de cet immeuble étaient confiés à Habitat Humanisme, les deux ménages ont été relogés et cet immeuble a été entièrement squatté par des populations de l'Europe de l'Est et avec l'expulsion du 63 rue Montesquieu, ce squat a grossi.

Nous avons aujourd'hui une ordonnance d'expulsion, sauf que le concours de la force publique n'a pas encore été donné par le préfet et, je vais être honnête avec vous, j'espère qu'il ne le donnera pas car juste à côté, vous avez un local qui est l'ancien hôtel Simplex au 52 rue Montesquieu également, mais la partie occupée aujourd'hui par les habitants de l'Europe de l'Est appartient au Grand Lyon, l'ex hôtel est en cours d'acquisition, l'ancien propriétaire a donné la permission au Grand Lyon de sécuriser cet endroit, sauf qu'avec l'expulsion du 63 rue Montesquieu, ils sont venus squatter l'ancien hôtel.

On ne peut pas aujourd'hui expulser d'un côté et laisser l'autre ; l'ordonnance ne vaut que pour cette partie puisque le Grand Lyon n'est pas encore propriétaire.

Nous aurons dans le meilleur des cas, acquis fin octobre, au titre du Grand Lyon, cette deuxième parcelle du 52 rue Montesquieu auquel cas l'ordonnance d'expulsion s'appliquera également à ce lot, mais en attendant si on expulse seulement une partie, ils se rabattront sur l'autre partie.

La situation est lente, on en a tout à fait conscience mais on essaye de faire les choses le mieux possible. J'ai eu des plaintes de riverains concernant la salubrité, le manque d'hygiène, des rats qui gambadent allègrement.

La ville de Lyon m'a demandé si nous étions d'accord, pour procéder au nettoyage puisqu'une habitante avait sollicité Madame RIVOIRE qui l'a orientée sur l'Ecologie Urbaine et après beaucoup d'hésitations, nous ne pouvons pas laisser une situation sanitaire de cette sorte s'aggraver.

Les services du Grand Lyon vont nettoyer, dératiser et assainir l'immeuble avec malheureusement peut-être la perspective que ces déchets reviennent.

Il faut avoir une politique de fermeté et de responsabilité, ce n'est pas parce que nous sommes de gauche que nous avons le monopole du laxisme.

Soyez sûr qu'à l'instar de ce que fait notre ministre de l'intérieur, nous serons fermes et responsables.

M. JEANDEL : *D'autant plus que vous avez tous les pouvoirs aujourd'hui, vertical, horizontal et avec les collectivités locales.*

7 - M. JEANDEL : Rue de la Thibaudière, fiasco écologique et environnemental. Il fut un temps, pas si lointain je me promenais avec délectation sur cette partie de la rue, de l'avenue Jean Jaurès à la place St Louis.

C'était le temps où les arbres existaient et permettaient aux petits oiseaux de toutes les couleurs sifflant en m'accompagnant dans mon écoute des « impromptus de Schubert » qui donnaient à cette partie du territoire, à la fois un havre de paix mais aussi un cachet et une âme.

Or, aujourd'hui, malgré, nous avons-on dit, que cela redeviendrait un espace bucolique, je constate que c'est le minéral qui a pris le dessus sur le végétal. Aussi, plus d'oiseaux et bien sûr la musique de Schubert perd ainsi son sens, la musique étant « la langue des émotions » selon Kant. La question, est celle-ci : il nous semble qu'il faudrait reconsidérer cette partie de la rue en lui redonnant un aspect plus végétal.

C'est une rue minérale qui n'a plus rien avoir avec l'écologie, il y a quelques petits arbustes qui mettront deux siècles pour avoir la moitié de la grosseur d'un chêne ou d'un platane et c'est là que je vous interpelle.

Essayez de mettre un frein à une volonté de certaines entreprises où d'architectes urbanistes.

Mme RIVOIRE : Les arbres de la rue de la Thibaudière ont été coupés après que j'ai pris des avis auprès des experts et auprès de différentes personnes.

Aujourd'hui vous marchez très bien, mais auparavant les racines avaient déformé complètement le trottoir et il était utile de faire quelque chose ; ces arbres étaient en bonne santé mais il aurait fallu les enlever d'ici 5 ou 6 ans.

J'ai pris la décision de les couper et de rénover la rue de la Thibaudière et je crois que ce réaménagement est une vraie réussite pour l'ensemble des personnes qui y habitent.

Nous avons replanté des arbres qui sont plus petits auxquels il faut laisser le temps de grandir, mais je pense que d'un point de vue écologique, il n'y a pas de problème particulier, on a remis un peu d'espaces verts au début de la rue de la Thibaudière, il faut quelquefois prendre des décisions nécessaires pour le réaménagement de voirie.

M. JEANDEL : *J'entends bien ce que vous dites Madame RIVOIRE, vous parlez d'experts, c'est un peu comme ceux de l'économie, on voit ce que ça donne quand ils s'aperçoivent qu'il y a du dégât économique.*

Mme RIVOIRE : *C'est quelque chose que nous avons travaillé avec le conseil de quartier Guillotière et ils ont apporté leur part à ce réaménagement et aujourd'hui, ils en sont satisfaits.*

M. JEANDEL : *Pas tous les habitants sont satisfaits de ce réaménagement.*

M. LE MAIRE : *Quand toutes les personnes seront satisfaites, vous viendrez me voir.*

M. BLACHIER : *Monsieur le Maire vient de dire ce que je voulais dire car j'ai vu une unanimité chez les commerçants qui sont riverains, les trottoirs étaient abimés par les racines, c'est une rue qui est en reconstruction, sur laquelle un grand nombre de commerces ont été implantés ces dernières années.*

Il y a une population de jeunes parents et il y avait des problèmes avec les poussettes, je ne vois depuis la rénovation de cette rue que des satisfais.

Vous êtes la première personne que j'entends qui soit mécontente, vous avez l'habitude d'être minoritaire mais il faudrait que ce ne soit pas tout le temps.

M. DUCARD : *Par rapport à la volonté d'éliminer les arbres, il faut savoir que nous avons été jusqu'à modifier le PLU pour conserver des arbres dans le secteur de l'avenue Berthelot/Garibaldi.*

On tient à la qualité urbaine et on est capable de respecter notre patrimoine concernant les arbres, nous allons jusqu'au bout de notre façon d'être.

M. CHARLES : *Je voudrais rassurer Monsieur JEANDEL et les membres du CICA du 7^e sur notre volonté de couper les arbres ; depuis 2001 avec la mise en place de la charte du Grand Lyon, il y a plus 75% d'arbres dans le Grand Lyon : nous nous approchons du doublement.*

En diversifiant les espèces, parce qu'avant c'était des grands ensembles de platanes comme à la Croix Rousse, plantés sous Napoléon III avec un problème de vieillesse qui les fait mourir et quand on plante les arbres, il faut le temps que ça grandisse.

Ceux qui ont été plantés sous Napoléon III ont été beaux un siècle après, mais nous on plante pour nous mais aussi pour nos enfants et petits-enfants.

On les adapte avec des espèces diversifiées qui résisteront je l'espère aux températures que l'on va connaître, il faut planter des espèces qui s'adapteront au réchauffement climatique.

Juste un clin d'œil, je voulais vous féliciter pour vos goûts musicaux mais ça fait bien longtemps que je n'arrive plus à écouter les Impromptus de Schubert mais c'est à cause des voitures : la qualité urbaine doit beaucoup plus portée sur la limitation de la voiture en ville que sur les quelques arbres que l'on coupe.

3 – ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PARC DE GERLAND ET DE SON ENVIRONNEMENT

1 - Mme HURTREL : **Sécurité** - En un mois et demi j'ai eu l'occasion d'assister à deux problèmes sérieux Place des Pavillons.

La première fois début juin pour un problème familial (paraît-il) qui a nécessité le déplacement de nombreuses voitures de police et voitures banalisées.

La deuxième fois, le 14 juillet vers midi, alors que nous étions en compagnie d'un ami qui a du mal à marcher, un homme plutôt jeune en état de démence a frappé un de ses amis et ensuite s'en est pris à la boulangerie de cette même place.

Pourquoi avoir supprimé le Poste de Police Nationale de cette place ?

Vous savez comme moi que ce poste à cet endroit s'avérait utile.

Police secours ne peut être joint lors d'appels (rodéos dans le Parc des Berges du Rhône par exemple).

Déjà répondu avec la question n° 1 de l'ARDHIL 7

2 - Mme HURTREL : **Environnement** - Lors de fortes pluies (en juin) l'évacuation des eaux pluviales est difficile notamment Avenue Leclerc.

Mme RIVOIRE : Je connais bien le quartier puisque je suis du secteur et j'ai pu constater qu'il y avait lors de fortes pluies des débordements. J'ai interpellé les services et il semblerait que ce soit les bouches d'égout, il y a une surdimension qui ne serait plus adaptée aujourd'hui.

J'ai rendez-vous avec eux et nous allons en reparler, car lors de fortes pluies il y a des débordements.

J'ai pensé que ça pouvait être un problème de propreté parce qu'il y a beaucoup d'arbres, mais on va essayer de trouver une solution.

Mme HURTREL : *C'est d'autant moins à cause des feuilles car l'avenue Leclerc a été parfaitement nettoyée il y a quelques jours.*

3 - Mme HURTREL : Jardins d'enfants angle rue Lieutenant Colonel Girard et rue Commandant Ayasse.

Il a été installé un éclairage écologique, il semblerait que cet éclairage vous éclaire normalement quand vous passez, mais si vous êtes dessous logiquement, ça doit s'éclairer d'avantage et ce n'est pas le cas.

Vous avez installé un éclairage à économie d'énergie. Pouvez-vous nous dire comment cela fonctionne car cet éclairage est toujours le même du début à la fin.

Mme RIVOIRE : On a fait une expérimentation sur ce square, vous savez que dans le cadre du plan lumières, on essaye d'intégrer les enjeux de développement durable et là nous avons placé sur ce jardin des luminaires à LED avec détecteur de présence.

Quand il n'y a personne, c'est éclairé à 10% et normalement quand on passe dessous, la lumière s'accroît pendant une durée de 5 mn et après, il y a un clignotement qui prévient de la baisse prochaine du niveau d'éclairage.

Il faut bouger pour avoir de nouveau la pleine lumière. C'est une expérimentation qui est faite sur ce square et je pense que c'est une bonne chose parce que c'est assez peu fréquenté la nuit, donc autant baisser la luminosité pendant ces heures -là.

Mme HURTREL : *Donc la personne qui m'a posé cette question avait raison.*

Mme RIVOIRE : *Tout à fait, mais il faudrait qu'on lui explique exactement ce qui a été fait.*

Mme HURTREL : *Oui parce que je lui ai fait répéter plusieurs fois, il rentre de vacances, ce soir je vais lui téléphoner.*

Mme RIVOIRE : *Quand il n'y a personne, l'éclairage se met en veille.*

Mme HURTREL : Il y a une autre question que je n'ai pas posée tout à l'heure, ça concerne Police Secours ; quand on appelle Police Secours, il y a eu notamment des rodéos dans le parc des Berges, il est impossible de les avoir.

M. LE MAIRE : Pour être plus sûr de pouvoir vous répondre, nous allons reporter votre question à quelques jours et vous aurez votre réponse et si vous le permettez j'en profite pour vous accorder une pose d'une dizaine de minutes avant le conseil d'arrondissement.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15